

# Maitrise d'œuvre ZAC Saint Jean Belcier

## Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

Procédure de passation

2025S-PN0004

**31 / 03 / 2025 à 12 heures**

Procédure avec négociation

(Article R2124-3 3° Prestations de conception - Code de la commande publique)

## SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT .....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE.....	4
3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES.....	5
4. JUGEMENT DES CANDIDATURES .....	8
5. PHASE OFFRE - INFORMATIONS .....	8
6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	11

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### **Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique**

Représentant : Madame la Directrice Générale de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, EPIC de l'Etat

### **Adresse :**

#### **EPA - Bordeaux Euratlantique**

Le Prélude  
140 rue terres de Borde  
CS 41717  
33081 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 57 14 44 80

Site internet : <https://www.bordeaux-auratlantique.fr/>

Siret : 521 747 444 00037

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Maitrise d'œuvre ZAC Saint Jean Belcier**

L'accord-cadre a pour objet la réalisation d'études urbaines et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics, ainsi que la coordination des projets immobiliers, pour la poursuite opérationnelle de la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier.

L'accord cadre se décline à deux échelles :

- le 'Grand périmètre', pour ce qui relève de la cohérence globale, à savoir diagnostic, récolement, mise à jour de documents cadre.
- les 'Petits périmètres', pour ce qui relève du développement d'espaces publics ou d'ilots, en respectant la coordination architecturale, urbaine et paysagère définie à l'échelle du grand périmètre.

L'accord-cadre comporte cinq catégories de missions :

- Mission d'urbaniste coordonnateur
- Mission de suivi et de coordination des opérations immobilières
- Mission d'appui et d'expertise
- Mission d'appui aux démarches de concertation et de communication
- Mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics type Loi MOP

Code CPV	Libellé CPV
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
71311300-4	Services de conseil en matière d'infrastructure
71400000-2	Services d'urbanisme et d'architecture paysagère
71313000-5	Services de conseil en ingénierie de l'environnement

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Objet du contrat	Maitrise d'œuvre ZAC Saint Jean Belcier
 Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
 Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents et à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Bordeaux (33)
 Durée	4 ans, renouvelable 2 fois 2 ans
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix forfaitaires et unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots au motif que la mission de maîtrise d'œuvre est une mission globale.

Par ailleurs, compte tenu de l'objet du marché, qui consiste à réaliser notamment des missions de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et de coordination d'opérations immobilières en vue d'aménager de manière cohérente un territoire défini, les prestations ne sont pas susceptibles de faire l'objet de lots différents.

Les missions ne peuvent pas être alloties par compétences car l'urbaniste coordinateur, mandataire du groupement, a la responsabilité du bien-fondé et de la cohérence des productions de l'ensemble des compétences réunies au sein du groupement, et en est garant vis-à-vis du maître d'ouvrage.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure avec négociation (Article R2124-3 3° Prestations de conception - Code de la commande publique).

La consultation est organisée selon une procédure restreinte. Seuls les candidats sélectionnés après examen des candidatures seront invités à présenter une offre.

■ **Planning prévisionnel de la consultation\* :**

	Publication de la consultation – phase candidature	février 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de la candidature par le candidat	mars 2025
	Ouverture des plis « candidature »	mars 2025
	Analyse des candidatures, examen des candidatures et des justificatifs, demandes de précisions éventuelles	avril 2025
	Classement des candidatures	mai 2025
	Information des candidats non retenus	mai 2025
	Publication de la consultation – phase offre	mai 2025

	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	mai - juillet 2025
	Ouverture des plis « offre »	juillet 2025
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	août - septembre 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	octobre 2025
	Information des candidats non retenus	octobre 2025
	Signature et notification du contrat	octobre 2025
	Démarrage du contrat	octobre 2025

*\*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

#### ■ Dossier de candidature

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents indiqués en annexe « 00. LISTE DES PIECES DU DCE - PHASE CANDIDATURE » du présent document.

#### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

#### ■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

#### ■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

### 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

#### ■ Modalités de remise des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

#### **EPA Bordeaux Euratlantique**

Le Prélude  
140 rue terres de Borde  
CS 41717  
33081 Bordeaux Cedex  
Contact : Service marchés publics

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis (phase candidature) et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible dans le DCE et sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible dans le DCE et sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
<b>Capacité technique et professionnelle et minima exigés <u>qui devront être présentées au sein d'un dossier de présentation*</u> :</b>	
<b>Capacité technique et professionnelle :</b>	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Titres d'études et professionnels	<i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références services	<i>Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte.</i>
Composition minimale de l'équipe :	<p><i>L'équipe devra être composée à minima :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un architecte – urbaniste à forte sensibilité environnementale</li> <li>- D'un paysagiste, à forte sensibilité écologique</li> <li>- D'un BET VRD</li> </ul> <p><i>Les candidats sont libres de proposer toute compétence complémentaire qu'ils jugeraient nécessaire, étant ici précisé que certaines compétences devront être intégrées au groupement dont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- compétence hydraulique (si le BET VRD n'a pas la compétence en interne),</li> <li>- compétence en modélisation de carrefours à feux / dossier sécurité tramway.</li> </ul>
Note de présentation	<p><i>La note de présentation ne devra pas dépasser <b>5 pages</b> maximum (hors page de garde, sommaire et annexes). Elle permet au candidat d'exposer ses compétences de travail en matière de récolement de plans, dont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nom des logiciels utilisés</li> <li>▪ Maîtrise des outils logiciels CAO : compétence et expérience des projeteurs, liste des logiciels utilisés</li> <li>▪ Références de plan de recollement sur les 3 dernières années, dont liste</li> </ul>

Document	Descriptif
	des calques

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Réponse et groupement :**

Au regard de l'ampleur du marché (dont durée et périmètre d'exécution), de son volume et de l'interdépendance des prestations, les candidats sont informés que la forme de groupement imposée après attribution est **solidaire**.

En cas de candidature sous forme de groupement, l'ensemble des pièces de la candidature mentionnées à la section « Contenu des plis (phase candidature) et conditions de participation » du présent règlement, à l'exception du DC1 ou de la lettre de candidature et de la note de présentation, sont à produire pour chacun des membres du groupement.

L'un des membres du groupement doit être désigné comme mandataire du groupement. Le mandataire doit présenter les compétences d'urbaniste coordinateur.

Un même opérateur économique ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements, ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre :**

Le nombre de candidats minimum admis à présenter une offre est fixé à 4.

## 4. JUGEMENT DES CANDIDATURES

### ■ Critères de sélection :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Pertinence des références (50%)	
2. Compétence du groupement et qualifications des effectifs (30%)	
3. Evaluation des habitudes et compétences de travail en matière de récolement de plans (20%)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nom des logiciels utilisés</li><li>▪ Maitrise des outils logiciels CAO : compétence et expérience des projeteurs, liste des logiciels utilisés</li><li>▪ Références de plan de recollement sur les 3 dernières années, dont liste des calques</li></ul>

### **Modalités de calcul des notes :**

La valeur de chaque critère est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans le pli de candidature :

- entre 8 et 10 : lorsque la candidature est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la candidature est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la candidature est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la candidature est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la candidature est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la candidature ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation

**La valeur des critères est ensuite pondérée.**

**Note finale, pour l'ensemble des lots :** sur 100, résultat de la somme des valeurs des critères pondérées.

Les candidatures sont ensuite classées pour qualifier en phase offre les candidats ayant reçu les 4 notes les plus élevées.

## 5. PHASE OFFRE - INFORMATIONS

Le dossier contenant l'ensemble des pièces permettant la constitution de l'offre sera transmis par l'acheteur aux 4 candidats retenus à l'issue de la phase candidature par voie électronique, sur le profil acheteur.

Le candidat qui remet une offre reconnaît concéder à l'acheteur ses droits à titre non exclusif sur l'utilisation des résultats des prestations qui pourraient être produites pour constituer son offre. En contrepartie, une indemnisation de chaque candidat est prévue dans les conditions fixées ci-dessous à la rubrique « Indemnisation des candidats ».

Le contenu de cette section est un prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de modification. Un règlement de la consultation définitif se rapportant à la phase offre sera transmis aux candidats retenus à la suite de la phase candidature.

■ **Visite des lieux :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dont les modalités seront précisées en phase offre.

Les candidats sont informés qu'une **date prévisionnelle** est fixée au 21/05/2025.

Il est envisagé le programme suivant :

- Point à la maison du projet (74 rue Carle Vernet, 33800 Bordeaux)
- Visite du site

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
<b>1. Valeur technique (60 %)</b>	<b>La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre de la note méthodologique.</b>
- Sous-critère 1 (10 pts)	Organisation et moyens de l'équipe d'intervention : fonctionnement de l'équipe, la répartition des tâches, au vu du projet, entre les co-traitants et les éventuels sous-traitants, l'intervention du mandataire notamment en cas de conflit, les moyens mis en œuvre pour chaque élément de mission, le reporting <b>et la coordination prévue avec le maître d'ouvrage, ses AMO BET techniques et l'ensemble des MOE d'ores et déjà mandatées</b>
- Sous-critère 2 (30 pts)	<b>Lecture critique du projet :</b> état des lieux à mi-parcours de la ZAC, analyse des polarités, points d'ancrage, identité des quartiers, lieux de vie, analyse des continuités urbaines et paysagères, des rapports d'échelle, des densités, analyse des interfaces entre les quartiers et les grandes infrastructures en présence (hors Amédée Saint Germain et Saget)
- Sous-critère 3 (10 pts)	Compréhension de la commande, des attendus du maître d'ouvrage et de la stratégie urbaine, architecturale et paysagère (contexte, projet, enjeux), et <b>propositions d'orientations générales au regard des enjeux du projet</b>
- Sous-critère 4 (10 pts)	Manière dont sera réalisés le recollement et la production des différents plans lors de l'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise des outils logiciels CAO : compétence et expérience des projeteurs, liste des logiciels utilisés</li> <li>- Compréhension des normes et attendus décrits dans la charte dans la représentation des objets à dessiner/intégrer dans les plans</li> <li>- Capacité à gérer des projets géoréférencés : respect du système de projection et recollement des plans non géoréférencés</li> <li>- Suivi des révisions et modifications : méthode pour intégrer les plans, découpage des sources, des plans par métiers et traitement des superpositions, des conflits et des versions de plans</li> <li>- Clarté des productions : capacité à renommer les calques, gérer les annotations, produire des plans lisibles</li> </ul>

Critère et pondération	Descriptif
	- Suivi de projet : méthode de suivi de traitement des plans via un outil de suivi permettant d'identifier l'avancement, de suivre les problèmes rencontrés et d'arbitrer les décisions relatives au recollement
<b>2. Prix (40 %)</b>	<b>Ce critère est évalué sur la base du montant résultat du DQE.</b>

### **Modalités de calcul des notes :**

La valeur des sous critères du critère « valeur technique » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.

La valeur des sous critères est ensuite pondérée.

**La note « valeur technique »** sur 60 est le résultat de la somme des notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

**La valeur « prix »** n'est pas décomposée en sous-critères, elle est calculée de la façon suivante :

La note de l'offre la moins-disante de prix P0, étant de 40, et la note d'une offre de prix P étant de  $40 \times P0 / P$ .

**Note finale, pour l'ensemble des lots :** sur 100, résultat de la somme : (note « valeur technique ») + (note « prix »)

### **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

#### ■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### ■ **Auditions :**

Il est procédé à des auditions des candidats dont les conditions seront précisées en phase offre.

Les candidats sont cependant informés qu'une **date prévisionnelle** est fixée au 10/09/2025.

■ **Négociations :**

Les candidats retenus sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 4 candidats retenus à l'issue de la phase candidature (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures conformes à l'issue de l'analyse des candidatures). Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

**Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.**

■ **Indemnisation des candidats :**

Une indemnité, dont le montant sera précisé en phase offre, pourra être versée à chaque soumissionnaire. Pour en bénéficier, la proposition du soumissionnaire doit avoir été jugée conforme aux exigences exprimées dans le dossier de consultation. L'acheteur pourra décider de supprimer ou de réduire le montant de cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste de la proposition.

## 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

**Tribunal Administratif de Bordeaux**

9 rue Tastet  
CS 21490  
Bordeaux  
33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00  
Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)  
Télécopie : 05 56 24 39 03  
Site internet : [bordeaux.tribunal-administratif.fr](http://bordeaux.tribunal-administratif.fr)

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Madame la Déléguée à la protection de données ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)